APPROUVE PAR LES MEMBRES DU COMITE PRESENTS A LA REUNION DU BUREAU DU 6.11.2024

Syndicat Mixte d'Irrigation et de mise en valeur du Forez
B.P. 181 - 42604 MONTBRISON Cedex
Téléphone : 04 77 96 10 39 - Email : contact@smif42.fr – site : www.canalduforez.fr

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU BUREAU DU 17 SEPTEMBRE 2024

Etaient présents :

M. BONNEFOY Jean-Yves
Mme BROSSE Chantal
M. COUCHAUD Patrice
M. FRECON Laurent
M. REBOUX Georges
M. SANIAL Jean
M. VERNET Gérard

Invités Présents :

Absents représentés : (voir pouvoir ci-joint)

Absents ou Excusés :

M. CHARRETIER Nicolas
M. CHAZAL Jacques
M. OGIER Yvan
M. REVEILLE Yves

M. BERGER Rémi – DEPARTEMENT/PADD/DEEFA

Service du S.M.I.F. :

Mme ROSSIGNEUX Annick

Pouvoirs : néant

Feuille d'émargement : 1

Secrétaire de séance : M. REBOUX Georges

SUJETS DEBATTUS

SUJET 1 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU BUREAU DU 1ER JUILLET 2024

SUJET 2 – PERSONNEL – MODIFICATION DU RIFSEEP (REGIME INDEMNITAIRE DU PERSONNEL)

SUJET 3 – PROCEDURE DE RECRUTEMENT DU DIRECTEUR (TRICE) – POINT SUR LA SITUATION

SUJET 4 – TRAVAUX SECURISATION SUITE – BILAN INVENTAIRE DES TRAVAUX SUR LES SIPHONS

SUJET 5 – LITIGE RUDENT

SUJET 6 – RENOUVELLEMENT DU DEGRILLEUR DES MARMITES

SUJET 7 – ETUDE JURIDIQUE POUR LA PRODUCTION D'ENERGIE AU SEIN DES ASA

SUJET 8 – ETUDE DE FAISABILITE POUR LA MISE EN PLACE DE PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES

SUJET 9 – QUESTIONNAIRE FEDERATION ASA

SUJET 10 – MODIFICATION DE DEBIT SOUSCRIT AUPRES DU SMIF PAR L'ASA DU POULAILLER

SUJET 11 – MODIFICATION DES STATUTS DU SMIF

SUJET 12 – VISITE DE MR LE DIRECTEUR DES TERRITOIRES DU 27 AOUT 2024

SUJET 13 – QUESTIONS DIVERSES

SUJET N° 1 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU BUREAU DU 1ER JUILLET 2024

➢ *Procès-verbal approuvé.*

SUJET N° 2 – PERSONNEL - MODIFICATION DU RIFSEEP (REGIME INDEMNITAIRE DU PERSONNEL)

Le recrutement d'un nouveau directeur et le passage d'Isabelle au grade d'attaché (ce dernier point sera présenté à la réunion du Comité le 26 septembre prochain) nécessite une modification du régime indemnitaire.

Il est à noter que ce régime a été voté en 2018 et qu'il devait être revu tous les 4 ans ce qui n'a pas été fait.

Il convient de procéder de suite à la modification suivante :

- Changement des tranches de cotation pour la catégorie A afin de fixer les primes pour le nouveau directeur et pour le poste d'attaché.

Il restera pour l'avenir à se poser les deux questions ci-dessous :

- Prévoir l'indexation des primes dont les montants n'ont pas bougé depuis 2018.
- Augmenter la fourchette entre les montants minimum et maximum de l'IFSE (indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise) qui est la composante principale du RIFSEEP.
  Cet élargissement de la fourchette facilitera la gestion des primes en apportant une souplesse pour s'adapter face aux évolutions des postes et des agents et pour indexer les primes chaque année.

Présentation du tableau du RIFSEEP avec le montant des primes.

➢ ***Recueil de l'avis du Bureau. Le Bureau est d'accord avec les modifications proposées, il estime que pour l'avenir il serait opportun d'augmenter la fourchette entre les montants minimum et maximum de l'IFSE. Ce point sera soumis au Comité.***

SUJET N° 3 – PROCEDURE DE RECRUTEMENT DU DIRECTEUR – POINT SUR LA SITUATION

⟹ Résultat de la procédure de recrutement avec compte-rendu des entretiens avec les candidats.

SUJET N° 4 – TRAVAUX SECURISATION SUITE – BILAN INVENTAIRE DES TRAVAUX SUR LES SIPHONS

Rappel :

Le Bureau a décidé le 1er juillet dernier de lancer une procédure pour passer un marché pour le montant complémentaire de 68 855 € HT.

Il était question de travailler sur 5 siphons et de déplacer le batardeau de Villeroi pour le positionner sur le siphon du Lavoir.

L'inventaire des sites fait en juillet dernier montre que le montant de 68 855 € HT ne suffira pas à réaliser l'ensemble des travaux prévus, pour tout faire on se situerait au-delà de 110 000 € HT.

➢ *Information :* ***- Une priorisation sera faite pour rester dans le montant maximum de 68 855 € HT.***

SUJET N° 5 – LITIGE RUDENT

Mr RUDENT, riverain du canal à ST-JUST-ST-RAMBERT a une haie de tuyas en bordure de propriété. Cette haie dépasse sur le domaine du canal, dans ce secteur la berge est étroite, cette haie doit donc être élaguée régulièrement.

Lors de la dernière campagne de fauche, le prestataire du lot 2, PNF, a passé la roto sur la partie de la haie qui gênait, cela sans faire de mise en demeure préalable. Le riverain est furieux, il estime que sa haie a été saccagée. Il demande une indemnité de 2000 € via son avocate, Maître RUDENT.

Nous avons déclaré le sinistre à GROUPAMA et mandaté le Cabinet PETIT comme avocat.

Il y a 3 solutions :

- La transaction, les frais seront pris en charge par GROUPAMA ainsi que l'indemnité versée.
- La médiation, procédure plus officielle, les honoraires du médiateur s'ajouteront.
- Refuser la proposition et voir si Mr RUDENT va déposer une plainte devant le Tribunal administratif (TA).
  S'il y a un recours au TA, notre avocat devra faire une étude juridique pour trouver la règlementation qui s'applique. En effet, on ne se trouve pas sur un chemin communal ou rural. Le montant de l'étude sera conséquent par rapport au montant demandé par Mr RUDENT, de plus, la procédure devant le TA engendrera des frais supplémentaires non négligeables.

➢ ***Recueil de l'avis du Bureau : le Bureau ne souhaite pas donner suite à la demande de M. RUDENT. Cependant, ce point est de la compétence du Président.***

SUJET 6 – RENOUVELLEMENT DU DEGRILLEUR DES MARMITES

Chiffrage par SAUR : 46 922.25€HT.
Si on renouvelle par le biais du contrat SAUR le montant sera encore plus élevé.

➢ ***Recueil de l'avis du Bureau : le Bureau a pris note.***

SUJET 7 – ETUDE JURIDIQUE POUR LA PRODUCTION D'ENERGIE AU SEIN DES ASA

ASA de France a lancé un appel d'offres pour réaliser une analyse globale du cadre juridique, administratif et fiscal pour la production d'énergie au sein des ASA. Cette analyse traitera :

- Du cadre juridique général de la production d'électricité
- De la production d'électricité en régie
- De la mise à disposition d'une propriété pour permettre à un tiers de produire de l'électricité
- Du montage institutionnel collectif

Le montant de cette prestation est évalué à 20 000 € HT, Asa de France en prend 25% à sa charge, le reste est à financer par les structures intéressées, ASA de France estime qu'il y en a environ 10 ce qui représenterait environ 1500 € HT par structure.

Il a été demandé à ASA de France si l'analyse porterait aussi sur les Syndicat Mixtes. Réponse : ce n'est pas prévu initialement mais ASA de France posera la question au prestataire juridique.

➢ ***Recueil de l'avis du Bureau : le bureau est d'accord pour participer au financement de cette étude. Cependant, ce point est de la compétence du Président.***

SUJET 8 – ETUDE DE FAISABILITE POUR LA MISE EN PLACE DE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES

Sites concernés : UZORE toiture et au sol, Villeroi sur l'eau et au sol.

La faisabilité des différents sites est confirmée. Pour Uzore, l'autoconsommation est préconisée, pour Villeroi, il faudrait déposer un dossier auprès de la CRE.

Voir résultat d'étude adressé par ailleurs. Une rectification devra être faite pour tenir compte de l'énergie réservée non intégrée dans cette étude.

➢ ***Recueil de l'avis du Bureau : le bureau est favorable à l'engagement du projet toiture Uzore. Le dossier sera soumis au Comité.***

SUJET 9 – QUESTIONNAIRE FEDERATION ASA

Un questionnaire a été envoyé à tous les Présidents d'ASA pour les inviter à répondre facilement en téléchargeant un lien et en cochant les réponses aux questions, avec possibilité de choix multiples. Une synthèse des réponses réceptionnées sera réalisée.

Seules 10 ASA sur 19 ont répondu.

SUJET N° 10 – MODIFICATION DE DEBIT SOUSCRIT AUPRES DU SMIF PAR L'ASA DU POULAILLER

Souscription actuelle de l'ASA du Poulailler au SMIF : 200 l/s soit 720 m3/h

Souscriptions au sein de l'ASA hors ASL de Vallensanges : 1300 m3/h

Capacité de la station de pompage hors secours : 1170 (*) m3/h
(*) : confirmé par SAFEGE
Soit un foisonnement de 11,11%

Proposition : 1170 m3/h soit 325 l/s

➢ ***décision : approbation de la modification de débit sur la convention de fourniture d'eau car l'ASA du Poulailler a réalisé une extension qui a supprimé un périmètre de desserte gravitaire.***

SUJET N° 11 – MODIFICATION DES STATUTS DU SMIF

Demande de la Préfecture :

- Première modification pour faire rentrer LFA dans le comité syndical avec une voix
- Deuxième modification : créer un syndicat à la carte avec un service public eau potable et un autre pour les autres usages.

Il sera proposé le 26 septembre prochain au Comité de procéder à la première modification.
Le nombre des membres du comité passera à 19.

➢ ***ce point sera soumis au Comité.***

SUJET 12 – VISITE DE MR LE DIRECTEUR DES TERRITOIRES DU 27 AOUT 2024

⇨ Compte-rendu de la visite.

Fait à MONTBRISON, le 17 septembre 2024

Le Président du S.M.I.F.,
Jean-Yves BONNEFOY

Le Secrétaire de séance,
Georges REBOUX

S.M.I.F. B.P. 181 MONTBRISON CEDEX SYNDICAT MIXTE D'IRRIGATION ET DE MISE EN VALEUR DU FOREZ

P.J. :
- feuille émargement
- diaporama

Syndicat Mixte d'Irrigation et de Mise en Valeur du Forez
B.P. 181 - 42604 MONTBRISON Cedex
Tél. : 04 77 96 10 39 - contact@smif42.fr – www.canalduforez.fr

Réunion du BUREAU SYNDICAL du SMIF
Le Mardi 17 septembre 2024 à 9 H 30

FEUILLE D'EMARGEMENT

N° D'ORDRE	NOM et Prénom	SOCIETE	SIGNATURE
1	BONNEFOY Jean-Yves	Conseiller Départemental de la Loire – Président du SMIF	
1	BROSSE Chantal	Conseillère Départementale de la Loire – 1ère VP SMIF	
2	CHARRETIER Nicolas	Représentant Chambre Agriculture Loire	Excusé
3	CHAZAL Jacques	Président de l'ASA des MONTS DU SOIR	Excusé
4	COUCHAUD Patrice	Maire de CHAMPDIEU – 3ème VP SMIF	
5	FRECON Laurent	Membre du Syndicat de l'ASA de CHAMBEON	
7	OGIER Yvan	Président ASA de CHAMPDIEU	Excusé
8	REBOUX Georges	Adjoint au Maire de FEURS – secrétaire du SMIF	
9	REVEILLE Yves	Président ASA de ST-RAMBERT	Excusé
10	SANIAL Jean	Membre du Syndicat de l'ASA du secteur de L'HOPITAL – 2ème VP SMIF	
11	VERNET Gérard	Adjoint au Maire de MONTBRISON	
12	BERGER R		
13			
14			
15			
16			
17			
18			
19			
20			
21			

SMIF

Loire
LE DÉPARTEMENT

ORDRE DU JOUR REUNION DU BUREAU DU 17 SEPTEMBRE 2024

- *Procès-verbal de la réunion du Bureau du 01/07/2024*
- *Personnel – modification du RIFSEEP*
- *Procédure de recrutement du Directeur – Point sur la situation*
- *Travaux sécurisation suite – Bilan inventaire des travaux sur siphons*
- *Litige RUDENT*
- *Renouvellement du dégrilleur des Marmites*
- *Etude juridique pour la production d'énergie au sein des ASA*
- *Etude de faisabilité pour la mise en place de panneaux photovoltaïques*
- *Questionnaire Fédération ASA*
- *Visite de M. le Directeur des Territoires du 27 août 2024*
- *Questions diverses*

I – Procès-verbal de la réunion du Bureau du 1er juillet 2024.

➢ Procès-verbal soumis à approbation.

II – PERSONNEL – MODIFICATION DU RIFSEEP

Modification du Régime Indemnitaire pour le recrutement d'un nouveau directeur et le passage au grade d'attaché pour Isabelle SONNALIER

À noter RIFSEEP voté en 2018 pour être revu tous les 4 ans

Il convient de procéder de suite à la modification suivante :

- Changement des tranches de cotation pour la catégorie A afin de fixer les primes pour le nouveau directeur et pour le poste d'attaché.

Pour l'avenir reste à se poser les deux questions ci-dessous :

- Prévoir l'indexation des primes dont les montants n'ont pas bougé depuis 2018.
- Augmenter la fourchette entre les montants minimum et maximum de l'IFSE (indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise) qui est la composante principale du RIFSEEP.

  Cet élargissement de la fourchette facilitera la gestion des primes en apportant une souplesse pour s'adapter face aux évolutions des postes et des agents et pour indexer les primes chaque année.

➡ Présentation du tableau du RIFSEEP avec le montant des primes brutes cotisation environ 5% moins si plafonnement.

➢ ***Recueil de l'avis du Bureau, information ou avis aussi sur la demande de Julien Pion***

III – PROCEDURE DE RECRUTEMENT DU DIRECTEUR – Point sur la situation

Résultat de la procédure de recrutement avec compte-rendu des entretiens avec les candidats

15 candidatures, 6 candidats reçus le 2 septembre 2024,
X candidats reçus le 10 septembre 2024
Candidat choisi par le jury: XXXXXX

5

IV – TRAVAUX SECURISATION SUITE – Bilan inventaire des travaux sur les siphons

Lancement d'une procédure pour Marché complémentaire pour un montant de 68 855 € HT

Après inventaire des sites en juillet dernier l'ensemble des travaux prévus est évalué à environ **110 000 € HT**

aménagements sur 5 siphons et déplacement du batardeau de Villeroi sur le siphon du Lavoir

➢ ***Une priorisation sera faite pour rester dans le montant maximum de 68 855 € HT, le reste des travaux sera reporté***

6

V – Litige RUDENT

La haie de tuyas de M. RUDENT riverain du Canal à ST JUST ST RAMBERT a été élaguée par PNF et ce riverain estime que sa haie a été saccagée et demande une indemnisation de 2000 € via son avocate Maître RUDENT.

Une déclaration de sinistre a été faite auprès de GROUPAMA qui a mandaté le Cabinet PETIT avocat

3 solutions :
- transaction, frais et indemnité à verser pris en charge par GROUPAMA
- Médiation, procédure plus officielle avec honoraires du médiateur en plus
- Refus de la proposition et voir si M. RUDENT dépose plainte au Tribunal Administratif

Si recours au TA, étude juridique par notre avocat > au montant demandé par M. RUDENT plus frais engendrés non négligeables si procédure devant le TA

➢ *Recueil de l'avis du Bureau.*

7

VI – Renouvellement dégrilleur des Marmites

Chiffrage par SAUR : 46 922.25 € HT
Chiffré à la suite de l'opération mené sur le dégrilleur des Monts d'Uzore. La grille n'est pas prévue dans le chiffrage SAUR (10 000 €) car en bon état

Prévu sur le contrat d'exploitation (prix 2018) :

remplacement rateaux + grille	7 932 €
remplacement centrale	23 494 €
remplacement armoire	10 175 €
Total :	**41 606 €**
+ 35% actualisation	

Détails des pièces non prévues sur le contrat d'exploitation et le coût :

Révision motoréducteur tapis	750 €
Reprise bande transporteuse	906 €
Rouleau	480 €

➢ *Recueil de l'avis du Bureau.*

VII – ETUDE JURIDIQUE POUR LA PRODUCTION D'ÉNERGIE AU SEIN DES ASA

Etude menée par Asa de France : analyse globale du cadre juridique, administratif et fiscal pour la production d'énergie au sein des Asa.
Cette analyse traitera :
- Du cadre juridique général de la production d'électricité
- De la production d'électricité en régie
- De la mise à disposition d'une propriété pour permettre à un tiers de produire de l'électricité
- Du montage institutionnel collectif

Le montant de cette prestation est évalué à 20 000 € HT, Asa de France en prend 25% à sa charge, le reste est à financer par les structures intéressées, Asa de France estime qu'il y en a environ 10 ce qui représenterait environ 1500 € HT par structure. Asa de France n'a pas prévu initialement d'élargir l'étude aux syndicats mixtes mais elle indique: « *nous prendrons soin de poser la question de l'intégration de leur cas dans l'étude au cours de la réunion de lancement* ».

➢ *Recueil de l'avis du bureau*

VIII-Etude de faisabilité pour la mise en place de panneaux photovoltaïques

- Sites concernés : UZORE toiture et au sol, Villeroi sur l'eau et au sol.
- La faisabilité des différents sites est confirmée.
- Pour Uzore, l'autoconsommation est préconisée, pour Villeroi, il faudrait déposer un dossier auprès de la CRE.

Toiture UZORE 100 kwc

Investissement: 83 670 € HT

Dont installation panneaux PV 78 670 € HT
Dont bureau contrôle 3 500 € HT
Dont raccordement ENEDIS 1 500 € HT

Revenus:

Résultat d'exploitation année 1 moyenne 2021 et 2023:
9725 € ou 5507 €

Temps de Retour: *8,5 ans ou 15,5 ans*

sans compter les intérêts des emprunts

En rouge: corrections SMIF avec énergie réservée intégrée (48% en 2023, 31% en 2022)

Sol UZORE 988 kwc

Investissement: 788 600 € HT

Dont installation panneaux PV 167900 € HT
Dont aménagement 96 000 € HT
Dont structure 158 000 € HT
Dont génie électrique 88 900 € HT
Dont poste de livraison 128 800 € HT
Dont études / développement 30 000 € HT
Dont raccordement ENEDIS 36 600€ HT
Dont divers 82400 € HT

Revenus:

Résultat d'exploitation année 1 moyenne 2021 et 2023:
99 290€ ou 79 458 €

Temps de Retour: 8 à *8,5 ans ou 10 ans*

sans compter les intérêts des emprunts

Villeroi sol + flottant 5 900 kwc

Investissement: 4 808 000 € HT

Dont installation panneaux PV 885 000 € HT
Dont aménagement 635 000 € HT
Dont structure 1 307 000 € HT
Dont génie électrique 753 000 € HT
Dont poste de livraison 200 000 € HT
Dont études / développement 120 000€ HT
Dont raccordement ENEDIS 554 000 € HT
Dont divers 354 000 € HT

Revenus:

Résultat d'exploitation : 498 511 € à 228 870 € hors fiscalité sur les ste de 17 123 €/an base année 1

Temps de Retour: 11 ans sans compter les intérêts des emprunts

Rentabilité à 20 ans: 6,3 % *en orange: calcul SMIF*

Villeroi flottant 3 700 kwc

Investissement: 3 423 000 € HT

Dont installation panneaux PV 555 000 € HT
Dont aménagement 440 000 € HT
Dont structure 990 000 € HT
Dont génie électrique 555 000 € HT
Dont poste de livraison 150 000 € HT
Dont études / développement 120 000€ HT
Dont raccordement ENEDIS 409 000 € HT
Dont divers 195 000 € HT

Revenus: hypothèse achat électricité 82 €/Mwh

Résultat d'exploitation : 277 228 € à 143 395 €

Temps de Retour: 13 ans sans compter les intérêts des emprunts

Rentablité à 20 ans de 4,7% *en orange: calcul SMIF*

IX – QUESTIONNAIRE FEDERATION ASA

Un questionnaire a été envoyé à tous les Présidents d'ASA qui sont invités à répondre facilement en téléchargeant un lien

Réponse attendue pour le :

30 août 2024 au plus tard

➢ *Une synthèse des réponses réceptionnées sera réalisée*

SYNTHESE REPONSES (sur 19 ASA)

1. Etes-vous prêt à payer une prestation technique pour la gestion des installations de votre ASA ?

10 Reponses

3. Etes-vous prêt à adhérer à une union ou fédération d'ASA ?

10 Reponses

SYNTHESE REPONSES (sur 19 ASA)

2. Si oui, quel service souhaiteriez-vous ou pourriez vous envisager ?

10 Réponses

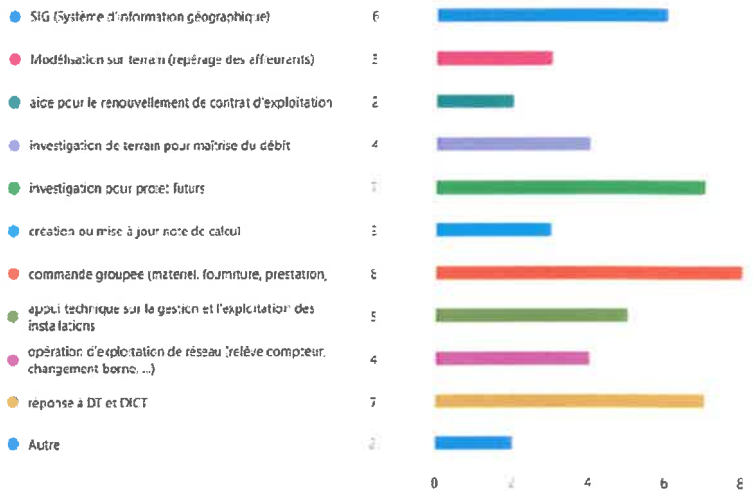

X – MODIFICATION DE DEBIT SOUSCRIT AUPRES DU SMIF PAR L'ASA DU POULAILLER

Souscription actuelle de l'ASA du Poulailler au SMIF : 200 l/s soit 720 m3/h

Souscriptions au sein de l'ASA hors ASL de Vallensanges : 1300 m3/h

Capacité de la station de pompage hors secours : 1170 (*) m3/h
(*) : confirmé par SAFEGE
Soit un foisonnement de 11,11%

Proposition : 1170 m3/h soit 325 l/s

➢ ***Soumis à décision : approbation de la modification de débit sur la convention de fourniture d'eau***

18

XI – MODIFICATION DES STATUTS DU SMIF

Demande de la Préfecture :

- Première modification pour faire rentrer LFA dans le comité syndical avec une voix
- Deuxième modification : créer un syndicat à la carte avec un service public eau potable et un autre pour les autres usages.

Il sera proposé le 26 septembre prochain au Comité de procéder à la première modification.
Le nombre des membres du comité passera à 19.

19

XII – Visite de M. le Directeur des Territoires du 27 août 2024

Compte-rendu de la visite

SMiF
Canal de Forez
Loire
LE DÉPARTEMENT
Nous vous remercions pour votre attention.
Branche Principale du Canal à Savigneux